

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT DE LA MEURTHE-ET-MOSELLE**  
**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE D'HÉRIMÉNIL**  
**Séance du 17 juin 2011**

L'an deux mille onze et le dix sept juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean Marc VILLEMIN, Maire.

Présents : M. Jean Marc VILLEMIN, Maire, M. José CASTELLANOS, M. Gilles SOMMEREISEN, Mme Véronique WITTWE, Mme Valérie GROSMANN, M. Joseph BELLAVIA, M. Dominique STAUFFER, Mme Laurence BAURES, Mme Virginie LAMBOULE, M. Claude PAQUOTTE, M. Henri PFLUMIO.

Absents excusés : Mme Laurence HENSCH qui donne procuration à Mme Laurence BAURES

A été nommée secrétaire : Mme Laurence BAURES

<b>Election du secrétaire de séance</b>
---

Le Conseil Municipal nomme, à l'unanimité, Madame Laurence BAURES secrétaire de séance.

<b>Elections de 3 délégués titulaires et de 3 délégués suppléants pour les sénatoriales du 25 septembre 2011</b>
--

Proclamation de l'élection des délégués :

Monsieur Jean-Marc VILLEMIN a été proclamé élu au premier tour et a déclaré accepter le mandat.  
Monsieur José CASTELLANOS a été proclamé élu au premier tour et a déclaré accepter le mandat.  
Monsieur Joseph BELLAVIA a été proclamé élu au premier tour et a déclaré accepter le mandat.

Proclamation de l'élection des suppléants :

Madame Valérie GROSMANN a été proclamée élue au premier tour et a déclaré accepter le mandat.  
Monsieur Gilles SOMMEREISEN a été proclamé élu au premier tour et a déclaré accepter le mandat.  
Mademoiselle Véronique WITTWE a été proclamée élue au premier tour et a déclaré accepter le mandat.

<b>Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 28 avril 2011 - Ajout à l'ordre du jour</b>
---

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le compte-rendu de sa séance du 28 avril 2011.  
Et sur proposition du Maire, ajoute à l'ordre du jour le point suivant : dévolution de travaux - Rue de la Fratresse.

<b>Tarifs du CLSH période d'été 2011 et année scolaire 2011-2012</b>
--

Après avis de la Commission affaires scolaires, extrascolaires, CLSH et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer les tarifs du CLSH pour la période d'été 2011 et pour l'année scolaire 2011-2012, ainsi qu'il suit :

## **Juillet 2011- centre aéré et mini-camp :**

### Centre aéré :

Les montants sont fixés selon les tranches de revenus imposables 2010 : (Revenu imposable/nombre de parts)

Habitants HERIMENIL	Prix à la semaine	Repas + garderie de midi	Garderie de 7h30 à 8h30 de 17h00 à 18 h 30 Coût de la demi-heure
< 6 943 €	53.00 €	4.90 €	0.80 €
De 6 943 à 11 137 €	56.00 €	4.90 €	0.95 €
< 11 137 €	59.00 €	4.90 €	1.10 €
Habitants Extérieurs	61.00 €	6.30 €	1.30 €

### Centre aéré pour la semaine du 11 au 15 juillet (4 jours) :

Les montants sont fixés selon les tranches de revenus imposables 2010 : (Revenu imposable/nombre de parts)

Habitants HERIMENIL	Prix à la semaine	Repas + garderie de midi	Garderie de 7h30 à 8h30 de 17h00 à 18 h 30 Coût de la demi-heure
< 6 943 €	42.40 €	4.90 €	0.80 €
De 6 943 à 11 137 €	44.80 €	4.90 €	0.95 €
< 11 137 €	47.20 €	4.90 €	1.10 €
Habitants Extérieurs	48.80 €	6.30 €	1.30 €

### Mini-camp :

Mini Camp seul, les 11, 12 et 13 juillet : 50,00 €

Mini Camp + 1 jour de centre aéré, 11, 12, 13, et 15 juillet : 60,00 €

### **Restauration scolaire – garderie (année scolaire 2011-2012) : lundi – mardi – jeudi – vendredi**

Les montants sont fixés selon les tranches de revenus imposables 2010 : (Revenu imposable/nombre de parts)

Habitants HERIMENIL	Garderie de midi et repas	Garderie 16h30-17h30 une heure incompressible	Garderie de 7h30 à 8h30 de 17h30 à 18 h 30 Coût de la demi-heure
< 6 943 €	4.13 €	1.65 €	0.80 €
De 6 943 à 11 137 €	4.41 €	1.90 €	0.95 €
< 11 137 €	4.70 €	2.08 €	1.10 €

Habitants REHAINVILLER	Garderie de midi et repas	Garderie 16h30-17h30 une heure incompressible	Garderie de 7h30 à 8h30 de 17h30 à 18 h 30 Coût de la demi-heure
< 6 943 €	6.25 €	4.50 €	2.25 €
De 6 943 à 11 137 €	6.69 €	4.50 €	2.25 €
< 11 137 €	7.13 €	4.50 €	2.25 €

Habitants Autres communes	Garderie de midi et repas	Garderie 16h30-17h30 une heure incompressible	Garderie de 7h30 à 8h30 de 17h30 à 18 h 30 Coût de la demi-heure
	9.81 €	4.50 €	2.25 €

### **Mercredis récréatifs (année scolaire 2011-2012)**

Les montants sont fixés selon les tranches de revenus imposables 2010 : (Revenu imposable/nombre de parts)

Habitants HERIMENIL	Prix de la journée	Repas + garderie de midi	Garderie de 7h30 à 8h30 de 17h00 à 18 h 30 Coût de la demi-heure
< 6 943 €	10.60 €	4.90 €	0.80 €
De 6 943 à 11 137 €	11.20 €	4.90 €	0.95 €
< 11 137 €	11.80 €	4.90 €	1.10 €
EXTERIEURS	12.20 €	6.30 €	1.30 €

### **Vacances scolaires (2011-2012) : Toussaint – hiver – printemps**

Les montants sont fixés selon les tranches de revenus imposables 2010 : (Revenu imposable/nombre de parts)

Habitants HERIMENIL	Prix à la semaine	Repas + garderie de midi	Garderie matin de 7h30 à 8h30 au soir après 17h00 à la demi heure
< 6 943 €	53.00 €	4.90 €	0.80 €
De 6 943 à 11 137 €	56.00 €	4.90 €	0.95 €
< 11 137 €	59.00 €	4.90 €	1.10 €
Habitants Extérieurs	61.00 €	6.30 €	1.30 €

**Rémunération du personnel saisonnier** : rémunération brute forfaitaire à la journée :

- Pour le CLSH :	Animateur BAFA : 34,00 €
(Juillet 2011 et vacances scolaires 2011-2012)	Animateur en cours de formation : 31,00 €
	Aide animateur (sans diplôme) : 29,00 €
- Pour le Mini Camp :	Animateur BAFA : 170,00 €
(Juillet 2011)	Animateur en cours de formation : 155,00 €
	Aide animateur (sans diplôme) : 145,00 €

**Rapport de l'eau 2010**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le rapport de l'eau 2010, présenté par le Maire :

L'eau est de qualité conforme aux normes réglementaires, des prises de mesures régulières sont effectuées. L'information est faite auprès des consommateurs. La sécurité est assurée par une surveillance étroite des réseaux. Des purges régulières du réseau d'eau sont effectuées afin d'assurer une bonne gestion et une meilleure qualité de l'eau.

**EVOLUTION DU PRIX DE L'EAU (en € TTC)**

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Commune	0.91	0.91	0.91	0.91	0.91	0.91	0.93	0.93	0.93	0.93	0.93
Agence Rhin Meuse	0.55	0.53	0.43	0.36	0.41	0.48	0.49	0.28	0.28	0.28	0.28
FNDAE	0.02	0.02	0.02	0.02	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
<b>Total</b>	<b>1.48</b>	<b>1.46</b>	<b>1.36</b>	<b>1.29</b>	<b>1.32</b>	<b>1.39</b>	<b>1.42</b>	<b>1.21</b>	<b>1.21</b>	<b>1.21</b>	<b>1.21</b>

Au 1<sup>er</sup> janvier 2011, le mètre cube d'eau potable est de **1.21 € TTC** dont 0.93 € TTC pour la commune et 0.28 € TTC pour l'Agence de Bassin.

**INDICATEURS TECHNIQUES**

- Localisation principale du point de prélèvement d'eau : forage grès vosgien.
- Volume prélevé au forage : 76 623 m<sup>3</sup>
- Nature de la ressource : eau souterraine
- Nombre d'habitants (INSEE : enquêtes de recensement de 2006 à 2009) : 932
- Nombre de branchements : 368

**INDICATEURS FINANCIERS**

- **Tarification de l'eau** : il n'y a qu'un seul type de tarification proportionnel aux volumes consommés et il s'applique aux branchements dans la commune (tarif dégressif par tranche en fonction du cubage : de 0 à 250 m<sup>3</sup>, 0.93 € TTC – de 251 m<sup>3</sup> à 500 m<sup>3</sup>, 0.84 € TTC, + de 500 m<sup>3</sup>, 0.61 € TTC.)

- **Abonnement annuel** : 7.63 € TTC correspondant à la location de compteur.

- **Taux de la TVA** : 5.5 %

- **Aide au bon fonctionnement** en eau potable – Agence Rhin Meuse : 1 472.00 € au titre de l'année 2009 (1 600.00 € au titre de l'année 2008)

- **Vente d'eau** à la commune de REHAINVILLER : 10 538.44 € HT, soit 11 118.05 € TTC

- **Encours de la dette** : 89 945.69 € au 31 décembre 2010

- **Echéance des prêts** : 25 mars 2009 – 25 mars 2030

- **Montant des annuités** figurant sur l'état de la dette : 7 746.66 € (5 399.15 I – 2 347.51 C)

- **Travaux réalisés en 2010** :

- Matériel de télé relève	3 800.00 € HT	4 544.80 € TTC
- Matériel de télé relève	2 113.00 € HT	2 527.15 € TTC
- Total	5 913.00 € HT	7 071.95 € TTC

<b>- Contrat avec Véolia</b>	6 110,00 € HT	7 307,56 € TTC
<b>- Travaux prévus au budget 2011</b>		
- Matériel de télé relève	450,00 € HT	538,00 € TTC
- Remplacement compteurs d'eau	41 344,00 € HT	49 447,00 € TTC
- Branchements AEP	4 737,00 € HT	5 666,00 € TTC
- Régulation Poste Suppression	6 915,00 € HT	8 271,00 € TTC
<i>TOTAL</i>	<i>53 446,00 € HT</i>	<i>63 922,00 € TTC</i>

### Dévolution de travaux - Rue de la Fratesse

Le Maire précise qu'en application du Code des Marchés Publics, il y a lieu de délibérer sur le mode de passation du marché nécessaire à la dévolution des travaux de mise aux normes de trottoirs et de réfection partielle de la chaussée, rue de la Fratesse.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu le Code des Marchés Publics,

Décide :

- de passer un marché selon la procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics pour les travaux sus-cités,
- d'autoriser le Maire à signer les marchés publics correspondants et tous les documents nécessaires à leur dévolution et leur exécution (avenants, décision de poursuivre...).

### Budgets primitifs 2011 (Commune et Eau) : information

Les budgets primitifs de l'exercice 2011 de la Commune et de l'Eau ont été rectifiés ainsi qu'il suit :

- Budget communal, l'affectation du résultat est de 131 535 € au lieu de 131 534 €
- Budget de l'eau, l'affectation du résultat est de 22 110 € au lieu de 22 109 €

-----

La séance est levée à 21 h 28.

-----

Affiché le

La secrétaire de séance,  
Laurence BAURES

Le Maire,  
Jean-Marc VILLEMIN